



Catalogue des formations 2026-2027

Se former avec l'ADEAR Drôme

INFOS PRATIQUES - Page 2

FORMATIONS A L'INSTALLATION - Page 3

FORMATIONS PAYSAN.NES - Page 7

FORMATIONS TECHNIQUES - Page 12

FORMATIONS A LA TRANSMISSION - Page 14

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Page 15

Les autres formations impact 26 - Page 17

Depuis plus de 10 ans, l'ADEAR de la Drôme accompagne les porteur.euses de projet d'installation ou de transmission. Pour allier cheminement personnel et mise en réseau, la formation fait partie intégrante des parcours d'accompagnement proposés. En tant qu'organisme de formation, l'ADEAR de la Drôme soutient les paysan.nes en leur offrant la possibilité de se former avant, pendant et après leur installation.

Les formations de l'ADEAR 26 sont proposées en cohérence avec celles des structures d'InPACT 26. Retrouvez-les en fin de catalogue.



Des formations certifiées Qualiopi

Pour mieux accompagner les stagiaires, l'ADEAR 26 s'est engagé dans une démarche qualité, en répondant aux exigences de la certification QUALIOPi pour ses actions de formation. L'ADEAR 26 s'engage à proposer des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins des stagiaires, produire une offre de formation facilement accessible, mettre en œuvre des méthodes adaptées aux attentes des stagiaires et assurées par des formateur·ices compétent·e·s et pédagogues, réaliser une évaluation systématique de la satisfaction et des acquis auprès des stagiaires, adapter les modalités d'accueil et de formation pour les personnes en situation de handicap.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font jusqu'à 10 jours avant le début de la formation. Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d'une formation ou pour vous y inscrire, contactez directement le-la responsable du stage (figurant dans chaque fiche de formation ci-dessous). Lors de votre inscription, communiquez-nous tout besoin d'adaptation de notre formation à une situation de handicap.

Comment financer ma formation ?

Pour suivre une action de formation professionnelle au sein du réseau des ADEAR, vous pouvez solliciter une prise en charge par :

- Le fonds de formation **Vivéa** si vous êtes paysan.ne ou porteur.euse de projet dans le cadre du parcours à l'installation aidée en agriculture PAI-CEPPP,
- Votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**, quelque soit votre statut pour financer certains types d'actions de formation,
- L'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)** (gérée par Pôle Emploi), si vous êtes demandeur.euse d'emploi,
- Le **Fonds de formation professionnel** pour lequel vous/votre employeur cotise actuellement (OPCO), si vous êtes salarié.e,
- **Vos économies personnelles**, seulement en dernier recours, pour contribuer au coût de la formation.
- **Les collectivités locales** (Région, Département, Métropole, Communauté et Grande Ville...) et certaines fondations peuvent intervenir dans le cofinancement de certains dispositifs de formation.

Plus d'infos ici



PROCHAINE SESSION AU PRINTEMPS

Mûrir son projet paysan

Un cycle de 2 journées collectives d'accompagnement pour clarifier la mise en place de son projet d'installation



Objectifs :

- Clarifier toutes les étapes à franchir pour entreprendre sereinement un projet agricole. Élaborer son plan d'action pour la mise en œuvre de son projet paysan.
- Mener une réflexion sur la progressivité de son installation

Jour 1 : 24 septembre

Définir mon projet agricole :

- Dessiner les contours de sa ferme idéale
- Préciser ses attentes en terme de revenus, de temps disponible.
- Faire un état des lieux des compétences nécessaires pour le projet
- Me faire de l'expérience : dans quel cadre, sous quel statut ? comment trouver des contacts ?
- Me former : comment trouver des formations ? me faire financer des formations ?

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 1 octobre

Identifier les étapes pour créer l'entreprise :

- Les statuts sociaux, fiscaux et juridique.
- Les intérêts de l'installation progressive et les étapes de la création d'entreprise
- Finaliser son plan d'action et clarification des besoins en accompagnement individuel.

avec l'ADEAR 26

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + prise en charge par une subvention de la Région AURA

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16 contact@adeardrome.fr

Chiffrer son projet création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

5 jours

Formation Certifiante - N°RS5944

Objectifs :

- Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.
- Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation
- Définir les investissements matériels nécessaires au projet et identifier les différentes sources de financement extérieures du projet
- Construire son plan de trésorerie, plan de production, plan de financement et compte de résultat prévisionnels

Jour 1 : 6 octobre

- Compte de résultat, plan de financement, tableau d'amortissement, plan de trésorerie
- Classer les factures d'une année d'exercice d'une ferme
- Hypothèses de dimensionnement
- Outil de dimensionnement de projet
- Se fixer ses propres objectifs économiques

Jour 2 : 20 octobre

- Les investissements nécessaires au projet
- La notion de fond de roulement
- Financer son projet : les aides, les prêts
- Equilibrer un plan de financement
- Mettre en cohérence le plan de financement avec les caractéristiques de l'exploitation

Jour 3 : 13 novembre

- Références technico-économiques
- Charges de structure et cotisations sociales
- Le calcul des amortissements
- Les produits
- Elaboration d'un compte de résultat

Jour 4 : 27 novembre

- Présentation de l'outil plan de trésorerie
- Les échéances de trésorerie
- L'assujettissement à la TVA
- Evaluation du besoin en trésorerie
- Etude de marché et système de commercialisation

Jour 5 : 11 décembre

- Le bilan d'une exploitation
- Les indicateurs à suivre sur un prévisionnel
- Les soldes intermédiaires de gestion
- Les critères de l'Agriculture paysanne
- Présenter un projet
- Plan d'action : les actions et choix
- Les compétences à acquérir

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA (PPP) ou CPF ou autofinancement 100€/jour

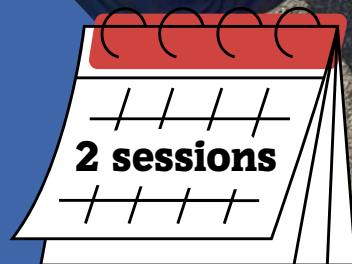
INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

avec l'ADEAR 26

Formaliser son prévisionnel économique dans le cadre d'une demande de financement (DJA)

2 jours pour apprendre à faire une demande de DJA en autonomie



Objectifs :

Mettre en forme un prévisionnel économique dans le cadre d'une installation aidée (demande de DJA en autonomie) ou d'une autre demande de financement (prêt bancaire, étude économique pour l'agrément gaec, étude économique pour un permis de construire). Savoir analyser les résultats prévisionnels de son projet. Savoir présenter son prévisionnel économique à un financeur.

Jour 1 : 29 septembre*

- Les objectifs à remplir et devoirs à respecter pour une installation aidée ;
- Les attentes et les exigences de la banque pour financer une entreprise agricole ;
- Découverte du logiciel : modalités de fonctionnement, contenu, points de vigilances, etc...;
- Chaque stagiaire commence à rentrer son prévisionnel économique dans le logiciel.

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 15 octobre*

- Méthodologie d'analyse du projet de création d'entreprise au travers des différents indicateurs économiques ;
- L'ensemble des pièces complémentaires à réunir pour le dépôt d'une demande d'installation aidée ;
- Mise en situation de présentation de son projet et de ses chiffres face à des financeurs.

avec l'ADEAR 26

*ou en février 2027

LIEU : Crest

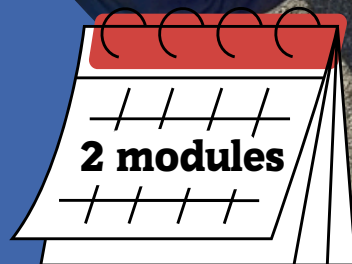
COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou CPF ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

Formations accès au foncier

2 formations en ligne pour tout comprendre du
contrôle des structures SAFER et du droit des fermages



Objectifs :

Connaître les modalités d'action du contrôle des structures (SAFER) et les Demandes d'Autorisation d'Exploiter. Connaître le droit des fermages et son cadre départemental

1er module : SAFER

9 octobre - 9h15-13h

- Descriptif contrôle des structures
- Exercice DAE
- Formation SAFER
- Questions / réponses
- Témoignage élu-e SAFER

avec une juriste du CAJ

2ème module : Fermage

3 novembre - 9h15-13h

- Définition fermage
- Exercice calcul du fermage
- Fin fermage
- Droit de préemption session sous location

avec une juriste du CAJ

LIEU : Webinaire en ligne

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + autofinancement 50€/webinaire

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld

07 68 88 96 16 nicolas@adeardrome.fr

Prendre soin de son collectif de travail

2 jours pour prendre le temps entre associé.es de réfléchir à son fonctionnement de groupe, et identifier des pistes d'amélioration.



Objectifs :

- Identifier les forces de son collectif et les points de consolidation
- Améliorer la prise de décision en collectif, en assurer le suivi et le remettre en question.
- Communiquer de façon efficace et soutenante pour les individus
- Réguler les tensions et les conflits

Jour 1 : 28 janvier 2027

- Établir des bonnes bases de fonctionnement d'un collectif
- Distinguer les critères de fonctionnement d'un collectif
- Situer le fonctionnement et déterminer ses forces et ses points d'amélioration.
- Définir les modalités de prise de décision dans son collectif
- Identifier les espaces de prises de décisions formels et informels
- Distinguer les différents modes de prises de décisions,
- Déterminer les modalités de décision optimales pour son collectif
- Assurer le suivi des décisions et leur remise en question.

avec Anais Lesage d'Hormea

Jour 2 : 04 février 2027

- Trouver sa place dans le collectif
- Clarifier les rôles et responsabilité
- Nommer les rôles implicites et leur importance pour le collectif
- Identifier les dynamiques de pouvoir, d'intégration/exclusion ou d'influence
- Réguler les tensions
- Comprendre les causes qui entravent la communication et encouragent les situations conflictuelles
- Diagnostiquer son comportement face au conflit
- Repérer et déjouer les jeux de pouvoir relationnels pour sortir du conflit
- Développer une attitude « gagnant-gagnant » pour transformer les moments de tension en dialogue constructif

avec Anais Lesage d'Hormea

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) +

Prise en charge par VIVEA pour les paysan.ne à jour de cotisation. Hors VIVEA : prendre contact avec l'ADEAR.

INSCRIPTION : Pauline Raguene / 07 82 39 28 05

contact@adeardrome.fr

Suivi individualisé :

4 heures de rendez-vous individuel seront mobilisés pour faire le point sur votre propre calendrier, vos démarches en cours et avancer de façon personnalisée sur le projet de transmission.

avec Anais Lesage d'Hormea et l'ADEAR 26

Ensemble préparons notre projet d'association

3 jours pour apprendre à gérer les relations de travail entre associés



Objectifs :

- Poser les bases du projet commun et de votre organisation collective.
- Décider de la répartition des tâches et des responsabilités au sein du collectif.
- Décider de vos objectifs personnels et collectifs vis à vis des questions de temps et d'argent.
- Repérer les conditions de réussite d'un projet collectif agricole.
- Acquérir les outils et méthodes des modes d'organisation
- Acquérir les notions de base d'une comptabilité en société. et identifier les équilibres économiques

Jour 1 : 3 décembre

- Identifier ses motivations et ses craintes à s'associer.
- Identifier les quatre conditions de réussite d'un projet collectif agricole
- Reconnaître les particularités des rôles d'accueilli et d'accueillant dans une association agricole
- Définir le projet commun en prenant en compte les aspirations et les motivations individuelles
- Repérer les points de divergence et de convergence dans le projet

Jour 2 : 12 décembre

- Définir la répartition des tâches et des responsabilités entre les associés.
- Identifier le rôle d'un règlement intérieur
- Définir les règles possibles concernant le partage du temps et de l'argent
- Savoir conduire et animer une réunion de travail

Jour 3 : 17 décembre

- Identifier les outils favorables à des relations de qualité au sein d'un collectif
- Réguler les tensions et renforcer la cohésion dans un collectif
- Définir les valeurs au centre du projet
- Identifier les prochaines actions à mettre en place pour construire le collectif

avec L'ADEAR 26 et l'ADDEAR 07

LIEU : Mairie de Loriol (salle Mistral)

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

Travailler en couple sur une ferme

2 jours pour les Agriculteurs et agricultrices actuel(le)s et/ou futur(e)s (quels que soient leurs statuts) en couple qui souhaitent développer leurs capacités à mieux travailler ensemble en alliant bien-être et efficacité

Objectifs :

- S'interroger sur les facteurs de bien-être dans un projet professionnel en couple en tenant compte des besoins de chaque personne. Acquérir des clés de compréhension et des outils pour travailler en couple de manière sereine et efficace.

Jour 1 : 4 mars 2027

- Identifier les spécificités du travail en couple : les niveaux de couple et les impacts sur la vie perso-professionnelle.
- Identifier les points de vigilance pour allier bien-être et efficacité : besoins et comportements des couples au travail (place, rôle, organisation du travail).
- Acquérir des démarches et des techniques de communication constructive :
 - techniques d'écoute active et de questionnement, niveaux d'ouverture et niveaux d'écoute, gestion du stress et de l'agressivité, régulation des tensions
 - techniques pour « débrancher » quand c'est nécessaire, place des émotions ...

avec Delphine Guilhot de l'association Le Parapluie

Jour 2 : 5 mars 2027

- Identifier la place des couples dans les entreprises agricoles (répartition des tâches) pour prendre du recul et se positionner
- Aborder les questions liées à l'argent et autres sujets sensibles :
- les 3 logiques de gestion de l'argent dans le couple, don-contre don et/ou dû-rendu ; et autres sujets sensibles : temps subi vs temps choisi, couple dans un collectif de travail, événements de la vie et impact sur le travail en couple...
- S'outiller pour prendre des décisions vraiment ensemble : créer du consensus vs faire des concessions, « ce qui serait idéal » vs « ce qui est acceptable ».
- Pour chaque binôme, identifier des actions à mettre en place pour allier bien-être et efficacité.

avec Delphine Guilhot de l'association Le Parapluie

LIEU : Aouste

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Orlane LEU

07 45 21 44 60 / contact@adeardrome.fr

Je fais le point sur mon installation pour mieux me projeter sur la saison prochaine



2 sessions

Objectifs :

- Analyser le fonctionnement de sa ferme en terme de vivabilité et bien-être au travail
- Identifier des pistes d'amélioration en terme d'organisation du travail
- Se donner des objectifs de changement à mettre en oeuvre pour la saison suivante.

Jour 1 : 19 novembre 2026*

- Analyser le fonctionnement de sa ferme en particulier sur la dernière saison passée.
- Vérifier la viabilité et la vivabilité de son activité
- Identifier des objectifs d'amélioration de son bien être au travail à long terme.
- Identifier des pistes d'amélioration à court terme afin de préparer sereinement sa prochaine saison.

avec L'ADEAR 26

*ou le 19 janvier 2027



LIEU : Crest (Usine Vivante)

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET / 07 82 39 28 05

contact@adeardrome.fr

Approche des différentes mesures et impacts de la réforme de la PAC

1 journée pour faire sa déclaration PAC en autonomie



Objectifs :

- Comprendre la PAC et les enjeux sur sa ferme.
- Savoir faire sa déclaration en autonomie.

Jour 1 : 6 avril 2027

- Comprendre les aides PAC, les montants et les conditionnalités.
- Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027.
- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration
- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel Telepac et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide
- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

avec le Cerfrance

Pour pouvoir faire une demande de PAC en mai 2026 il est important d'avoir des DPB (Droits à Paiement de Base). Si vous n'avez pas de DPB, il faut en demander à la réserve de la DDT en janvier/février en amont de la formation.



Après...

A l'issue de la formation les stagiaires pourront essayer de faire leur propre déclaration PAC à domicile, et pourront revenir vers la DDT en cas de besoin de vérification avant la validation finale de leur déclaration.

LIEU : Cléon d'Andran (Maison de l'Agriculture)

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr

Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours

1 journée pour se perfectionner collectivement sur la valorisation de la ressource fourragère de ses parcelles et selon ses propres objectifs



Objectifs :

- Réfléchir collectivement, entre éleveur-euse-s, à la conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours.
- Mettre en cohérence ses objectifs et les ressources présentes sur sa ferme

Jour 1 : date à définir en janvier 2027

avec SCOPELA



Ferme chiroux - Scopela

LIEU : à définir

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr

Production et transformation de plantes tinctoriales

2 semaines de formation pour mettre en place un nouvel atelier sur sa ferme



Semaine 1 - production : en septembre 2027

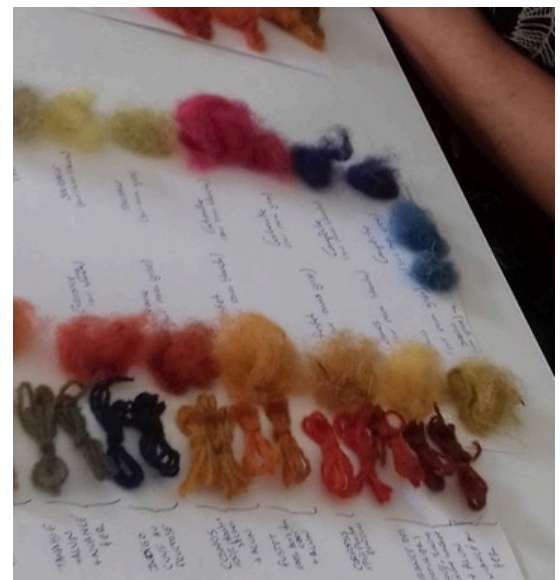
- La mise en culture, l'organisation et le calendrier du travail selon les espèces, les rendements pouvant être attendus, les modes de séchages et de conditionnement des plantes sèches ainsi que les principes de base de la teinture et les tests qualité pouvant être conduits pour connaître son lot de plantes.
- La question des coûts de production, du temps de travail et des conditions d'équipements. Nous évaluerons la valeur des lots produits, et les débouchés existants en regard du marché pour des lots en plantes sèches.

avec Marie Marquet, teinturière de teintures végétales

Semaine 2 - transformation : en octobre 2027

- Nous étudierons tous les modes de transformation vers des produits finis pour la teinture textile, produits Beaux arts, produits d'herboristerie pour divers usages, pigments et laques, afin d'augmenter la valeur des lots produits et de faciliter leur diffusion sur le marché à un meilleur prix final.
- Les questions de coût de fabrication et de prix de revient seront étudiées, ainsi que les aspects d'équipement liés à ces étapes de transformation.

avec Magali Bontoux, artisane en teinture végétale



LIEU : A définir

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible)

+ VIVEA ou autofinancement 500€

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr

Anticiper la transmission de ma ferme

4,5 jours de formation pour réfléchir à son projet de transmission en abordant les aspects techniques, économiques, juridiques, fiscaux et humains. Avec des intervenantes spécialisées dans ces différents domaines, donnez de nouvelles perspectives à votre ferme.



Objectifs

- prendre du recul par rapport à sa situation et faire un état des lieux global de sa ferme
- identifier ses enjeux, ses valeurs et ses besoins sur le plan personnel et sur le devenir de la ferme
- se projeter et déterminer ce qui sera à faire évoluer, à transmettre, à garder
- identifier les freins et les facteurs de réussite de sa transmission
- identifier les démarches pour se préparer puis mener à bien son projet de transmission
- estimer la valeur des biens à céder avec plusieurs calculs et définir un prix de cession en intégrant les différents objectifs de la transmission
- établir un plan d'action

Jour 1 : 19 janvier

Travailler sur la représentation de ma ferme et distinguer ce que je veux conserver et ce que je veux transmettre. Identifier les éléments problématiques à anticiper.

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 09 février

Comprendre les aspects juridiques et sociaux de la transmission (statuts, foncier, aides, démarches)

avec l'ADEAR 26

Jour 3 : 11 mars

Connaitre les différentes façons d'évaluer la valeur de sa ferme à travers des cas concrets et anticiper les aspects fiscaux de la transmission (imposition, stocks, cotisations, plus-values, TVA).

avec l'ADDEAR 07

Jour 4 : 23 mars

Identifier les éléments clés pour choisir un repreneur et établir une relation de confiance. Rencontrer, négocier, choisir.

avec l'ADEAR 26

Suivi individualisé :

4 heures de rendez-vous individuel seront mobilisés pour faire le point sur votre propre calendrier, vos démarches en cours et avancer de façon personnalisée sur le projet de transmission.

avec l'ADEAR 26

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire 40€ + Prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de cotisation ou autofinancement 450€.

INSCRIPTION : Noé Guiraud / 07 45 21 44 60

transmission@adeardrome.fr

Conditions Générales de Formation

Ces conditions générales encadrent l'ensemble des formations portées par l'Organisme de Formation de l'ARDEAR AuRA.

Public :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le CEPPP.
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR AURA) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible, et identifier les possibilités de financement.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, projet d'installation), précisés dans le descriptif des stages et seront vérifiés lors de l'inscription.

Accessibilité :

Notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de contacter notre référent handicap (par mail à formation@ardear-aura.fr) afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Aspects pratiques :

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées par mail aux participants au minimum quatre jours avant le démarrage de la formation.
- Sauf exception indiquée dans les programmes de formation, les délais d'inscription sont limités à cinq jours avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations :

- Le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage. En fonction de la formation et du statut du stagiaire, une prise en charge peut-être demandée via VIVEA, Pôle Emploi, CPF, un OPCO.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

Attestation :

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation :

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, celle-ci pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. L'annonce est alors effectuée dans un délai incompressible de trois jours ouvrables. Dans les cas d'un stage payant, les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation :

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR AURA (ARDEAR AURA : 58 rue Raulin – 69007 LYON ou formation@ardear-aura.fr) dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Indicateurs de résultat :

- Pour chaque formation nous réalisons une évaluation des acquis par le formateur. Sur la saison de formation de septembre 2023 à mai 2024, en moyenne sur l'ensemble des formations : 47 % des compétences ont été acquises, 41 % sont en cours d'acquisition, 2 % sont non acquises et 9 % sont variables selon les participants :

Les détails des % de compétences acquises par thématique sont disponibles à cette url :

Conditions générales de formation <https://www.agriculturepaysanne.org/formations/conditions-generales...>

https://www.agriculturepaysanne.org/local/cache-vignettes/L589xH273/indicateurs_compетенces_acquises-04ad5.png?1733395691

L'Agriculture Paysanne



Plus d'infos :



Les formations InPACT dans la Drôme et en AURA



Itinéraires techniques en AB



• **Agribiodrôme** •
Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme



Foncier



Comptabilité gestion agricole



Commercialisation en AMAP



Juridique, foncier



Installations collectives



Formations en non-mixité

